

cette industrie. Personne n'est disposé à faire des sacrifices d'argent et de temps pour élever des animaux de prix, s'il n'a pas l'assurance d'en retirer du profit à une date rapprochée.

De vastes étendues des Territoires du Nord-Ouest présentent des conditions telles qu'il devient, sous le rapport de la topographie, du climat et du sol, impossible de se livrer avec succès à l'exploitation des terres et à l'élevage des bestiaux. Dans ces conditions, il s'ensuit nécessairement que si l'on veut utiliser ces vastes étendues de terre, il faut se livrer à l'élevage des chevaux, ou à celui des moutons dans les endroits plus favorisés. Par conséquent, il est évident que l'élevage du cheval doit nécessairement devenir l'une des branches les plus importantes de l'agriculture dans l'ouest. Mais si ces raisons n'étaient pas, par elles-mêmes, suffisantes pour placer au premier rang l'élevage du cheval dans les Territoires, les conditions locales sont telles que nul pays au monde, où l'on se livre à cette industrie, ne peut lutter contre nous en égard à nos riches pâturages, et le climat est si favorable, que les animaux peuvent trouver leur nourriture au dehors, hiver comme été, à bien peu de frais pour l'éleveur.

L'état actuel des choses est intolérable, et je suis chargé par mon comité de vous engager, avec toute l'énergie possible, à venir au secours de nos éleveurs. Le marché pour les chevaux de trait est très satisfaisant dans le moment, mais les conditions dans cette région ne sont pas aussi avantageuses pour l'élevage de ces animaux que pour l'élevage des chevaux moins lourds, et c'est surtout pour ce dernier que l'aide du gouvernement est nécessaire.

Après avoir mûrement pesé la question, mon comité me charge de proposer, comme moyen facile de mettre cette industrie sur un pied favorable, que votre ministère fasse pour l'industrie de l'élevage ce qu'il a fait en faveur de l'industrie laitière dans les Territoires. A la prochaine session du parlement, il pourrait être voté un crédit suffisant pour vous permettre d'acheter dans l'ouest, à titre d'essai, un nombre limité de chevaux conformes aux types requis pour la cavalerie, l'artillerie ou l'infanterie à cheval, à un prix minimum raisonnable. Les éleveurs ici devraient être avertis au moins deux mois d'avance des dates et des localités où votre agent ferait les achats, et avoir tous les renseignements nécessaires sur les types de chevaux demandés et leurs qualités d'endurance. L'association s'occupera du travail local, des annonces, etc., et prêtera à votre ministère toute l'aide possible. Comme les chevaux sont ordinairement sur la plaine et qu'il faut un temps considérable pour les réunir, il est essentiel que l'avis soit donné longtemps d'avance. Dans les circonstances ordinaires, cela ne se fait que lorsque l'éleveur s'attend à une vente certaine. Trois mois d'avis vaudraient mieux que deux. Dans l'intervalle, on pourraient entamer des négociations avec le ministère de la Guerre afin qu'il envoie un officier de remonte, aussitôt que votre ministère aurait réuni un nombre suffisant de chevaux, pour les inspecter et choisir les types voulus pour l'armée.

Malgré tout le soin apporté à l'achat, il y aurait sans doute du déchet, mais les bêtes mises au rancart pourraient dans la plupart des cas se vendre dans des centres comme Toronto, Montréal ou Ottawa, pour à peu près le même prix que celui payé par votre ministère, et si les prix offerts aux éleveurs des Territoires pour leurs animaux étaient approximativement les mêmes que ceux des chevaux destinés au service militaire, moins le coût du transport et autres

M. LaRIVIERE.

frais (ce qui donnerait encore un chiffre très satisfaisant), le ministère ne perdrait guère à cette transaction. Un léger déficit serait amplement compensé par l'impulsion qui serait donnée à l'industrie de l'élevage dans les Territoires.

Quand bien même on accorderait un octroi à l'association pour lui permettre de mener à bien ce projet, elle ne pourrait pas l'exécuter d'une manière aussi économique et aussi efficace que le gouvernement fédéral. Vous avez dans la personne du commissaire-inspecteur des troupeaux un officier doué de toutes les qualités nécessaires pour pareille organisation. A chaque point important dans les Territoires, il se trouve un quartier général de gendarmes à cheval où l'on pourrait obtenir toute l'aide nécessaire pour l'achat, la garde et l'expédition de ces chevaux et où on trouverait un vétérinaire expérimenté au service de votre ministère. De fait, votre ministère pourrait exécuter ce projet à peu de frais.

S'il était possible de mettre à exécution pareil projet durant cinq ou six ans, sous la garantie du gouvernement, on estime que la production pour les remontes militaires se doublerait aisément dans les Territoires ; et si l'on faisait au gouvernement impérial des représentations basées sur la connaissance réelle du nombre de bons chevaux que l'on pourrait trouver chaque année, et sur les qualités d'endurance et de vigueur dont ils auraient fait preuve dans le service, il serait aisément d'engager les autorités du ministère de la Guerre à établir des dépôts de remonte en diverses localités de l'ouest, comme le fait actuellement dans la République Argentine le gouvernement britannique pour son armée des Indes.

En terminant, permettez-moi d'exprimer, au nom de mon comité, l'espoir que vous voudrez bien accueillir favorablement ces quelques recommandations.

2. L'honorable ministre de l'Agriculture a-t-il aussi reçu de M. George Harcourt, secrétaire de l'Association des éleveurs de chevaux du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, la résolution suivante à l'appui de la communication ci-dessus mentionnée ?

“ Que cette association appuie fortement la proposition faite au ministère de l'Agriculture par l'association des éleveurs de chevaux des Territoires, demandant au ministère d'obtenir un crédit annuel applicable à l'achat d'un certain nombre de chevaux de l'ouest, représentant les divers types requis par les différents services de l'armée, lesquels seront vendus au gouvernement britannique.”

3. A-t-il été pris une décision au sujet de ces communications ?

4. Dans la négative, le gouvernement se propose-t-il d'adopter quelque mesure pour mettre à exécution les recommandations de ces associations ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (Honorable Sydney Fisher) : Oui, les communications signalées par l'honorable député ont été reçues. Cette correspondance est à l'étude, et le gouvernement délibère actuellement sur les moyens d'engager le gouvernement impérial à acheter des chevaux au Canada pour les besoins de l'armée.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL—EXPORTATION.

M. WILSON :

Relativement à la réponse à l'ordre de la Chambre déposée sur le bureau relativement aux